

PREPARATION GT ET CHSCTM DU 22 AVRIL 2020
CONTRIBUTION DU SNETAP-FSU

Au préalable, il convient de rappeler que l'obligation de sécurité qui incombe à l'employeur ne connaît aucun aménagement particulier en période de crise. L'urgence dans laquelle les modalités particulières de travail se sont mises en œuvre n'entame pas le principe général posé par l'article L4121-1 du code du travail :

« *L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* ».

L'obligation de sécurité n'est pas suspendue par la crise sanitaire ; il est prévu dans sa définition que l'employeur doit s'adapter au changement :

« *L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes* ».

Il convient également de rappeler que le confinement est prévu jusqu'au 11 mai et qu'il n'est absolument pas question de faire revenir des personnels avant cette date (agents territoriaux, AE...). Cela constitue un point de vigilance important.

De même, la reprise ne saurait se faire que si toutes les mesures de protection des agents comme des apprenants sont mises en place et ce sur chacun des centres constitutifs et services de l'EPLEFPA.

Ces mesures doivent être établies dans le cadre d'un protocole sanitaire propre à l'Enseignement Agricole soumis au CHSCTM, celui-ci constituant le socle du plan national de reprise d'activité qui devrait être transmis aux EPLEFPA au plus tard le 4 mai prochain.

En terme de données pouvant aider à la décision, le SNETAP-FSU demande que puisse être communiqué au CHSCTM du MAA un bilan des personnels de l'Education Nationale (voire de l'EA) qui ont assuré l'accueil des enfants de soignants et qui ont été infectés par le Covid 19, ainsi que le « retour d'expérience » qui en découle, si celui-ci existe.

THEME	QUESTIONS ATTENANTES
<p style="text-align: center;">Reprise d'activité des personnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise des personnels : Quels sont les personnels concernés ? non concernés ? personnels fragiles à risques ? quelle base ? quel certificat médical valide la non reprise ? médecin traitant ? Quelle reprise (ou non) pour ceux qui vivent avec des personnes en suspicion ou malades du Covid ? avec des personnes fragiles ? en fonction de l'âge ? quid des AESH (problème de la distanciation) ? pour les personnels en situation de handicap (en fonction de la nature de celui-ci) / quelles mesures spécifiques (avis préalable du médecin de prévention) ? • Reprise d'activité élèves, étudiants, apprentis, stagiaires : Concernés ? décrocheurs ? non concernés ? reprise pour ceux qui vivent avec des personnes fragiles ? et pour les élèves fragiles ? et pour ceux qui vivent avec des personnes en suspicion ou malades du Covid ?
<p style="text-align: center;">Calendrier</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nécessité de réunion <u>avant le 11 mai</u> d'un CHSCT commun avec le (ou a minima en présence du) Conseil Régional dans toutes les régions. 2. Nécessité d'une désinfection préalable à la prérentrée des locaux et internats des EPLEFPA : quand ? comment ? 3. Nécessité d'une pré-rentrée (hors présence apprenants) sur une semaine – ces journées à compter du 11 mai, comprenant une réunion de la CoHS pour l'organisation de la mise en application du plan national de reprise d'activité (et du protocole sanitaire retenu), <u>avec en amont</u> un temps d'échange et d'écoute des collègues pour recenser les besoins en accompagnement + planifier la fin d'année (réunions à organiser en assurant la distanciation nécessaire entre les agents) 4. Pré-rentrée des élèves : quelle prise en charge ? quelles informations donne-t-on ? temps d'écoute ? par qui ? une formation à l'écoute prévue ? 5. Echelonnement de la rentrée ? quand ? comment ? pour qui ? Qui, à quel moment et combien ? 10 élèves par classe maximum ? calendrier commun pour toutes les régions ou en fonction de l'intensité de l'épidémie, voire par département ? 6. Présence de tout ou partie apprenants obligatoire ou non ?

<p>Organisation de la reprise</p>	<p>7. Le Premier ministre encourageant à « continuer de laisser les salariés en télétravail au maximum », quelle traduction pour nos EPLEFPA ?</p> <p>8. Combien de personnes (agents et apprenants) présentes en même temps sur un établissement ? dans les mêmes locaux ?</p> <p>9. Combien d'heures de cours, lesquelles, pour qui et à combien (cf. exigence sanitaire des 10 élèves maximum par groupe / présence alternée /...) ? quel espacement des tables dans les salles (2 m) ? quelle fréquence de lavage des mains (à l'arrivée dans l'établissement, puis toutes les 2 h) ?</p> <p>10. EDT à adapter en conséquence / nécessité aussi d'anticiper le fait que des collègues ne reprendront pas (cf. personnes à risques...) + fluctuation de présence possible (enfants devant être gardés en fonction de la reprise et du fonctionnement des écoles).</p> <p>11. Comment s'organise la restauration avec la nécessité d'assurer la distanciation (et si les selfs devaient ré-ouvrir, le secteur agro-alimentaire sera-t-il seulement capable d'alimenter toutes les cantines en un temps record, alors que celles-ci ont écoulé tous leurs stocks avant fermeture et les services d'anticiper les commandes sous 15 jours)? Alternative paniers repas distribués et consommés par petits groupes en salle ?</p> <p>12. Comment s'organisent les activités sportives ? l'accès ou l'absence d'accès au foyer, au CDI aux salles informatiques (en libre service ou non), au gymnase ?</p> <p>13. Comment s'organisent les pauses (horaires décalés, lieux, groupes avec un nombre maximum de jeunes) ? gestion des flux d'élèves (aménagement des espaces, limitation des déplacements...), notamment pendant les temps informels ?</p> <p>14. Quelle gestion des sanitaires ? avec des désinfections à quel rythme ?</p> <p>15. Comment s'organise l'internat ? combien de jeunes par chambre ? gestion des sanitaires et désinfections ? à quel rythme ?</p> <p>16. Organisation du travail dans les services ? Enseignement ? Administration ? Restauration, entretien, maintenance ?</p> <p>17. Lien avec le conseil régional ? Nécessaire coordination avec les conseils Régionaux pour une harmonisation des pratiques.</p>
<p>Mesures de protection (dont EPI propres au contexte de crise épidémique) – à préciser dans le cadre d'un protocole sanitaire national (+ actualisation des DUERP et des fiches EPI par poste)</p>	<p>18. Tests : proposer à tous dès que possible la possibilité d'un test de dépistage sérologique pour déterminer qui a été contaminé et qui est susceptible de l'être / nécessité de conduire des tests viraux, dits PCR, pour repérer les personnes infectées – quelle mise en œuvre (lieux de dépistage, fréquence) ?</p> <p>19. Masques : quel type de masques (adaptés à la situation de travail de chacun)? chirurgicaux ? combien ? 4 par jour et par personne ? dans quelle poubelle doit-on jeter les masques ? qui récupère les masques ? DASRI (déchets d'activité de soins et à risque infectieux) – quelles mesures de protection ? qui finance ? masques donnés en entrant dans l'établissement chaque jour ?</p> <p>20. Gants / lunettes de protection ou visières : pour qui ? combien ?</p> <p>21. Savon et essuie-mains dans l'ensemble des sanitaires élèves / personnels, voire installation en urgence de lavabos supplémentaires (à évaluer – en lien avec les capacités à accueillir des apprenants avec les garanties sanitaires nécessaires)...</p> <p>22. Gel hydroalcoolique : où ? sur toutes les tables ? dans toutes les pièces ? couloirs ? sanitaires ? self ? internat ? dans quelles proportions ?</p> <p>23. Pour l'ensemble de ce matériel à visée sanitaire : qui fournit ? qui finance ? commandes groupées via le ministère ? les conseils régionaux ?</p> <p>24. Désinfection quotidienne des locaux – nécessité d'un protocole spécifique d'entretien visant à préciser : à quelle fréquence ? liste exhaustive de tout ce qui doit être désinfecté ? choix des produits d'entretien ?</p> <p>25. Désinfection du matériel pédagogique partagé : photocopieuses, téléphones, ordinateurs etc... à quelle fréquence ? qui désinfecte ?</p> <p>26. Mesures spécifiques pour les personnels de l'entretien ? quelle organisation du travail ?</p> <p>27. Quel accueil ? consigne particulière pour les personnes extérieures (parents, professionnels,...) ?</p> <p>28. Distanciation physique : quelle organisation ? combien d'élèves par classe (cf. exigence sanitaire des 10 élèves maximum par groupe) ? combien d'élèves en pause (dans la cour ou non) ? organisation des temps de pause ? organisation de l'internat et des temps libres en soirée (si internat il y a) ? du self (si self il y a) ?</p>

	<p>organisation en temps scolaire et extra scolaire ?</p> <p>29. Quelle procédure en cas de suspicion ? test ? quatorzaine ? quelles informations ? qui informe-t-on et comment ?</p> <p>30. Déterminer un protocole national en cas de contamination d'apprenants et/ou de personnels pouvant conduire à la fermeture de l'établissement.</p>
Transport scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Quels risques ? • Quelles mesures de protection ?
Points spécifiques à aborder	<ul style="list-style-type: none"> • EPLEFPA réquisitionnés pour l'accueil des enfants de soignants, des SDF : combien, où ? libérés ou non le 11 mai (la politique nationale de santé devant primer) ? Nécessité d'une désinfection des locaux et des internats par des équipes formées et spécialisées. • Place et rôle des personnels infirmiers • Nécessité d'un dispositif de soutien psychologique spécifique (comment et assuré par qui ?) pour les jeunes ayant subi un confinement difficile, la maladie ou des décès dans la famille (à penser au moment de la reprise et à inscrire dans la durée) • Nécessité d'anticiper la gestion du jeudi 21 mai férié • Nécessité de reconnaître en « accident de service » le fait que des personnels contractent le coronavirus dans le cadre du travail.